

LISTE DES PETITS TRAVAUX DE JARDINAGE

LISTE DES TRAVAUX DEFINIE PAR L'UNEP :

- La tonte, et l'entretien de gazons ;
- Le débroussaillage ;
- L'entretien des massifs et des balcons ;
- L'arrosage manuel des végétaux (hors maintenance d'arrosage, hors goutte à goutte) ;
- Le ramassage des feuilles ;
- La scarification ;
- L'application d'engrais et/ou d'amendements (produits fournis par le client) ;
- Le déneigement ;
- L'entretien des potagers ;
- L'enlèvement des déchets verts ;
- La petite maintenance régulière des allées et des terrasses ;
- La petite maintenance régulière du mobilier de jardins et accessoires ;
- Le bêchage, le binage et le griffage ;
- Le désherbage ;
- Le petit arrachage manuel et évacuation des végétaux
- La taille des haies, des fruitiers, des rosiers et des plantes grimpantes dans le respect du décret du 1er septembre 2004 ;
- La taille d'arbres et d'arbustes hors élagage, effectués à partir du sol ou dans les conditions de l'article R 4323-63 du code du travail ;
- Le traitement des arbres et des arbustes (produits de la gamme amateur¹ ou de la gamme professionnelle en PJT sous réserve de la détention de l'agrément) ;
- Le traitement chimique des gazons (produits de la gamme amateur¹ ou de la gamme professionnelle en PJT sous réserve de la détention de l'agrément).
- Le nettoyage de la piscine (nettoyage sommaire, sans « prestations techniques»).

¹ Conformément à l'entrée en application de la loi Labbé, les gammes amateurs (EAJ) des produits conventionnels vont disparaître au 1^{er} janvier 2019. Les stocks des jardinerie pourront être écoulés chez les distributeurs professionnels.